

SCCUQ @

Avril 2006 - numéro 42

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

vendredi 28 avril
13 h au N-M510

DANS CE NUMÉRO

- **MOT DU PRÉSIDENT**
Bilan syndical du SCCUQ Page 1
- **ÉDITORIAL**
Une politique d'achat responsable Page 4
- **Nouvelles du CS du 27 mars** Page 5
- **Avis de consultations** Page 6
- **En bref...** Page 11
- **Pour nous rejoindre** Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

MOT DU PRÉSIDENT

BILAN SYNDICAL DU SCCUQ MANDAT 2005 - 2006

Les mandats annuels des officières et officiers viennent à terme, c'est donc le temps de faire le bilan syndical de l'année 2005-2006. Bien sûr, les membres du Comité exécutif, les conseillères et le conseiller du Comité mobilisation-intégration ainsi que les agentes et l'agent de relations de travail ont assumé les opérations courantes relevant de leur mandat respectif, avec le support des secrétaires du syndicat. En cours de route, des changements sont survenus au sein de l'équipe syndicale, des départs et des arrivées, sans ébranler la nécessaire cohésion de l'équipe syndicale. De plus, avec le travail des membres du Comité de négociation, l'année 2005-2006 fut véritablement une année exceptionnelle pour le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM.

La négociation, que ce soit à l'étape de la préparation ou celle de la négociation proprement dite, s'est faite à la fois avec la contribution essentielle des membres du Comité de négociation, sous la responsabilité politique du vice-président à la convention collective, et avec les apports des officières et officiers du Comité mobilisation-intégration, du Comité des agentes et agents de relations de travail et du Comité exécutif. Ce dernier a assuré le pilotage et la cohésion des efforts collectifs nécessaires pour appuyer le travail de la négociation. Que ce soit par l'analyse et l'évaluation de la conjoncture, la préparation d'un plan d'action et de communication, incluant l'hypothèse d'un règlement rapide, ou encore des échanges avec nos collègues des autres syndicats de chargées et chargés de cours, la direction syndicale, appuyée par le travail des comités, a livré la marchandise. Les membres ont pu participer et être informés tout au long du processus de négociation avec le journal du syndicat (le SCCUQ@), les réunions en conseil syndical et en assemblée générale, pour finalement se prononcer à 91 % en faveur de l'entente lors de l'assemblée générale.

rale du 9 décembre 2005. Ce travail se poursuit maintenant avec la mise en marche des travaux des comités paritaires issus de la convention 2006-2008 : celui portant sur la formation à distance et celui sur l'intégration, tout en s'assurant de l'application des mesures transitoires.

D'autres dossiers majeurs ont marqué l'année 2005-2006, notamment le suivi des travaux de réaménagement, les relations intersyndicales et universitaires en lien avec les nouveaux statuts et la formation à distance, la syndicalisation du personnel, l'affichage électronique, l'avis sur les projets de politiques institutionnelles concernant les liens de l'enseignement avec la recherche-crédation pour ne nommer que ceux-là. Certains se rappelleront le déménagement temporaire du Syndicat, nécessaire pour le réaménagement de nos locaux après de longues discussions avec l'administration de l'Université. Il faut souligner le rôle central du secrétariat dans cette phase de transition, alors même que la sélection et par la suite l'embauche d'une nouvelle secrétaire se faisaient. C'est dans ces conditions pour le moins inhabituelles que le travail a été fait et bien fait par les officières, officiers et secrétaires du syndicat, ainsi que les membres du Comité de négociation. À l'automne, la réinstallation dans nos locaux rénovés, avec ce que cela a demandé d'ajustement, l'aménagement de base et par la suite l'ouverture du lieu social des chargées et chargés de cours, ont aussi nécessité la mise à contribution de chacune et chacun dans des efforts coordonnés.

Les membres du Comité des agentes et agents de relations de travail, sous la responsabilité politique du vice-président à la convention collective, ont défendu les intérêts des personnes chargées de cours, tout en assurant le suivi des principaux problèmes et dossiers concernant les chargées et chargés de cours. En plus d'appuyer les travaux du Comité de négociation, ils ont eu à ouvrir de nouveaux champs de pratique syndicale, notamment ceux du harcèlement psychologique et de l'affichage électronique. Ce travail concernant l'application de la convention collective pour la défense des membres, demeure au cœur des activités syndicales.

Les membres du Comité mobilisation-intégration, sous la responsabilité politique du vice-président aux affaires universitaires, ont eu, en plus d'assumer le travail courant, à s'impliquer notamment dans la réalisation de la

« Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres », la rencontre des membres des comités de liaison locaux, ainsi que dans l'aménagement et la mise en opération du local des chargées et chargés de cours. Le suivi des assemblées d'unités, les projets d'intégration, les manifestations d'appui au secteur public, les liens avec nos représentantes et représentants aux instances universitaires, et le suivi des nombreux dossiers et enjeux qui nous concernent ont nécessité le maintien d'un rythme intense en matière d'affaires universitaires.

L'intersyndicale a su mobiliser sa part de travail. La responsabilité politique, assurée par la vice-présidente aux relations intersyndicales et les membres du Comité exécutif, s'est concrétisée dans des dossiers aussi diversifiés que celui du harcèlement psychologique, de la formation à distance ou encore de l'Îlot-voyageur. Nous avons maintenu et renforcé les liens découlant de notre affiliation syndicale. Que ce soit par la contribution de notre syndicat aux activités du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN) en assistant aux assemblées générales et au Comité éducation et à celles de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) via le Regroupement Université. Nous nous sommes également impliqués aux conseils fédéraux et aux réunions du Bureau fédéral, à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), nous avons participé au Congrès 2005 et, à l'occasion, au Bureau confédéral.

L'information, sous la responsabilité politique du vice-président à l'information, a assumé un rôle important, particulièrement en situation de négociation. Que ce soit par la publication du SCCUQ@ ou la préparation d'un plan d'action, la nécessité de partager et de nourrir la réflexion syndicale et solidaire est au cœur de la vie d'un syndicat. C'est pourquoi, entre autres, les enjeux concernant la négociation, les nouveaux statuts et l'enseignement à distance ont demandé un travail de mise en forme et de diffusion des informations, en lien direct avec les activités et le travail du syndicat. Une fonction d'analyse et de vigie qui permet au SCCUQ d'être ce qu'il est.

Le secrétariat, sous la responsabilité de la secrétaire générale, a su assumer son rôle de soutien aux activités syndicales, un rôle particulièrement critique dans le contexte de la négociation. De plus, le secrétariat a effectué les suivis et procédé à l'évaluation de nos besoins en matière

FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

TOUJOURS DÉBOUT

SAMEDI 29 AVRIL 2006

Marche nationale de solidarité

RASSEMBLEMENT À MIDI

Coin Viau / Pierre-de-Coubertin (Métro Viau)

Départ à 13 h

☛ d'équipements informatiques et de bureaux. Aussi, le réaménagement des locaux du Syndicat, l'arrivée d'une nouvelle secrétaire et le processus de syndicalisation de nos employées ont occupé une bonne part du travail de la secrétaire générale, en plus de son engagement dans les dossiers du Comité exécutif.

Les finances, sous la responsabilité politique de la trésorière, ont fait l'objet d'un travail particulier en raison de la part des travaux de réaménagements que nous avons eu à assumer. Un exercice difficile puisque les données de l'Université ne nous sont parvenues qu'après de nombreuses demandes, et encore de manière incomplète. De plus, dans le cadre des ajustements rendus nécessaires en matière d'équipements et d'ameublements (pensons à l'aménagement du lieu social), l'exercice financier 2005-2006 aura permis aux membres du Comité exécutif de constater, si cela était nécessaire, la complexité du travail de la trésorière. Cette dernière s'est par ailleurs particulièrement impliquée au Comité de retraite des chargées et chargés de cours ainsi qu'au Comité de gestion de la Caisse d'économie de l'UQAM.

La présidence, avec l'appui des membres de l'Exécutif et des comités sans oublier le support des employées, a travaillé à orienter les énergies et les efforts de chacune et de chacun dans un mouvement commun de promotion et de

défense des chargées et chargés de cours. Une perspective du moyen et du long terme est nécessaire lorsque l'on aborde des dossiers comme les nouveaux statuts, l'enseignement à distance, la représentation des membres à diverses instances, ou encore la convention collective de nos employées. Ce sont des enjeux qui tiennent parfois davantage du marathon que du sprint. Le travail, l'analyse et la stratégie avec le parti pris de la solidarité, ont fait en sorte que la vie syndicale au SCCUQ est marquée par la quantité et la qualité du travail effectué.

En conclusion, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM est en bonne position pour assurer la défense et la promotion de nos intérêts. Dans la perspective des mandats qui viennent, des dossiers et enjeux déterminants pour les personnes chargées de cours sont déjà inscrits à l'agenda du SCCUQ. Ainsi en est-il du suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre de l'entente exploratoire portant sur les nouveaux statuts, de l'implantation progressive de l'affichage électronique et de la formation à distance dans le cadre du rattachement Téluc-UQAM.

GUY DUFRESNE
Président

UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

Il y a de ça longtemps, les travailleurs syndiqués organisaient la promotion du travail syndiqué. Parmi les moyens en vigueur, l'étiquette syndicale occupait une place particulière. Les travailleurs syndiqués apposaient sur leurs produits une étiquette, preuve de fabrication syndicale de ces produits. L'« étiquette syndicale » signifiait que les produits étaient faits par des travailleurs syndiqués et était le gage d'un travail bien fait dans des conditions de travail acceptables et dans le respect de la qualité du travail. Les syndicats recherchaient ainsi à faire la promotion du travail de ses membres.

Ces campagnes connaissaient de grands succès. De nombreux syndicats endossaient cette pratique. Les travailleurs syndiqués recherchaient les produits de leurs confrères de travail et les entrepreneurs y trouvaient aussi leur compte.

L'étiquette syndicale a pratiquement disparu depuis. On ne trouve pratiquement plus de produits arborant de telles étiquettes. Signe des temps, beaucoup des syndicats qui l'utilisaient n'existent plus.

D'un côté, la mondialisation des marchés entraîne un déplacement d'une partie de la production hors du pays provoquant ainsi la disparition de plusieurs emplois. D'un autre côté, les



Peinture murale du début du 20^e siècle, sur laquelle le syndicat des cordonniers (Boot and Shoe Workers Union) appelait les travailleurs à acheter des chaussures de fabrication syndicale. (Photos: Archives FTQ)

emplois nouvellement créés dans les pays où le travail est déplacé ne sont pas toujours ni de qualité, ni équitables. Travail des enfants, ateliers de misère, salaires inacceptables et conditions pitoyables sont souvent le lot de ces travailleuses et travailleurs.

Aujourd'hui, n'y aurait-il pas lieu de revenir à certaines pratiques visant concrètement la défense tant de la qualité du travail que le maintien des emplois locaux ? Cette démarche s'inscrirait dans celle engendrée depuis plus de vingt ans autour des fonds d'investissement, que ce soit le Fonds de solidarité de la FTQ ou le Fondation de la CSN, et plus récemment avec le plan d'action de la CSN en faveur de la consommation responsable.

Comme citoyennes et citoyens, comme travailleuses et travailleurs, comme syndiquées et syndiqués nous sommes des consommateurs. Nous pouvons nous servir de cette situation privilégiée pour chercher à influencer le cours des choses. Ici au SCCUQ, nous appuyons déjà les pratiques du commerce équitable et nous pouvons maintenant penser à pousser plus loin notre engagement.

Dans certains syndicats, plusieurs initiatives surgissent. Dans certaines usines où les habits de travail sont de rigueur, de plus en plus de travailleuses et travailleurs recherchent l'étiquette syndicale sur leurs uniformes de travail et, pour leurs vêtements personnels, se renseignent sur les conditions dans lesquelles ils ont été confectionnés.

Comme organisation syndicale, nous ne comptons pas rester inactifs. Nous pouvons et devons rechercher le travail bien fait, dans un environnement de qualité et exécuté dans des circonstances favorables.

C'est pourquoi le SCCUQ, en tant qu'organisation syndicale, s'engage à favoriser, dans la mesure du possible, l'achat de biens et services de qualité, produits dans des conditions de travail acceptables par des travailleuses et travailleurs d'ici.

NOUVELLES DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 MARS

Voici un résumé des principales décisions prises lors du dernier conseil syndical.

À la suite du mot d'accueil du Comité exécutif, les membres ont reçu le rapport du président concernant l'application de la politique de libérations syndicales. Ils ont ensuite entériné la proposition du Comité exécutif de ne pas sanctionner le dépassement sessionnel d'une membre de l'appareil syndical.

ÉLECTION

Voici les résultats des élections :

- **Roger Vaillancourt** au Comité de la vie étudiante.
- **Louise Samson** au Conseil institutionnel des diplômés.
- **Suzanne Forget** au Comité permanent de révision du règlement des études de premier cycle.
- **Sylvain Lavoie** au Comité de révision du règlement des études des cycles supérieurs.
- **Henri Lelion** au Comité institutionnel d'application de la politique environnementale.

CONVENTION COLLECTIVE

Le vice-président à la convention collective, Jocelyn Chamard, a exposé les principaux points concernant la mise en opération de l'affichage électronique, la problématique de l'enseignement à distance ainsi que de la mise en opération des nouveaux statuts.

AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Le vice-président aux affaires universitaires, Langis Madgin, a présenté le *Projet de politique de la recherche et de la recherche-crédation* ainsi que le *Projet d'énoncé de principes, questions et plan d'action « La revalorisation de l'enseignement et l'articulation enseignement-recherche-crédation à l'Université »*. Les membres du Conseil syndical ont ensuite discuté du document de travail *Enseignement-recherche-crédation* que le Comité exécutif entend présenter sur ces deux projets. À la suite de la discussion, les membres ont reçu le document de travail présenté par le Comité exécutif.

SOLIDARITÉ

Des dons de solidarité ont été octroyés aux organismes suivants :

- 500 \$ au Syndicat des travailleurs et travailleuses de Lallemand (Montréal).
- 500 \$ au Syndicat des employé-es municipaux de Windsor.
- 500 \$ à la Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (FATA).
- 500 \$ au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles.
- 500 \$ au Comité Entraide universitaire mondiale du Canada-UQAM (EUMC-UQAM).
- 500 \$ à la Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP).

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

Donc, le 3 avril dernier le Comité exécutif du SCCUQ adoptait une résolution visant à privilégier, lors de ses achats collectifs, des produits confectionnés localement et de fabrication syndicale.

Certains pourraient y voir une politique créditiste, une politique nationaliste du type de celle de l'« achat chez nous ». Ceux-là sont libres de penser ce qu'ils veulent. La défense du travail de qualité dans des conditions de qualité et l'impact environnemental non négligeable qui découle de la politique d'achat local représentent un idéal bien supérieur à ces considérations.

Le mouvement syndical ne peut se contenter de se restreindre à la seule défense des intérêts immédiats de ses membres pas plus qu'il ne doit se complaire dans des phrases ronflantes. Il doit résolument passer à l'action.

Ce que nous proposons ici ne révolutionnera rien. C'est un tout petit effort qui demande peu d'implication. Mais, sait-on jamais, ce sont souvent les petits gestes...

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

AVIS SOUMIS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS SUR LE *PROJET DE POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET DE LA RECHERCHE- CRÉATION* ET LE *PROJET D'ÉNONCÉ DE PRINCIPES, QUESTIONS ET PLAN D'ACTION* « *LA REVALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT ET L'ARTICULATION ENSEIGNEMENT- RECHERCHE-CRÉATION À L'UNIVERSITÉ* »

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM (SCCUQ) reconnaît la pertinence d'ouvrir une discussion sur un sujet préoccupant pour la majorité de nos membres et dont l'importance n'est plus à démontrer. Les consultations auxquelles la communauté universitaire est conviée devront offrir des éléments de discussion, pertinents et créatifs, pour redéfinir la place allouée à chacun des deux aspects du questionnement.

Dans le contexte actuel de la réalité universitaire, l'ensemble du *Projet de politique de la recherche et de la recherche-crédation* nous apparaît pertinent. Il présente une synthèse de qualité des grandes orientations et des grands enjeux de la recherche universitaire actuelle. Dans sa présentation, le document pourrait laisser croire que l'aspect recherche est priorisé, du moins en comparaison avec le *Projet d'énoncé de principes, questions et plan d'action « La revalorisation de l'enseignement et l'articulation enseignement-recherche-crédation à l'Université »*. Nous considérons, pour notre part, que les deux questionnements sont pertinents et reliés. C'est pourquoi notre avis porte sur les deux consultations en cours, lesquelles visent directement les liens de l'enseignement, de la recherche et de la création.

Au cœur des consultations actuelles se trouvent deux constats importants pour la communauté universitaire. Premièrement, il existe actuellement à l'UQAM un certain cloisonnement entre l'enseignement et la recherche. Deuxièmement, il y a une dévalorisation de l'enseignement dans la reconnaissance académique et professionnelle des intervenants de l'enseignement. Ces constats nous les partageons entièrement.

Notre intérêt, dans le présent avis, consiste à évaluer les impacts, tant positifs que négatifs, des transformations qui pourraient être générées à la suite de ces consultations, pour notre groupe d'enseignantes et d'enseignants universitaires.

Comme groupe syndical, qui représente bon nombre de personnes oeuvrant dans le domaine des arts et de la culture, nous tenons à réitérer que ces deux consultations ne traitent que de façon secondaire de la création, et se concentrent principalement sur la recherche. Nous croyons que toute la question de la création devra être traitée ultérieurement dans une politique spécifique.

Projet de politique de la recherche et de la recherche-crédation

En préparant notre avis, il nous est apparu pertinent de réaffirmer de façon claire que la contribution essentielle du groupe des chargées, chargés de cours a été et est encore l'enseignement. Actuellement à l'Université, les personnes chargées de cours assument la majorité des cours au premier cycle et sont de plus en plus impliquées aux cycles supérieurs. Cette situation, nous la retrouvons aussi dans des universités comparables à l'UQAM.

La nécessité d'un réinvestissement dans l'éducation supérieure est réelle. Les demandes et les pressions en faveur d'un réinvestissement se font de plus en plus pressantes. La problématique du sous-financement des universités est bien documentée. Si le réinvestissement se concrétise, il restera à voir

comment seront allouées les sommes injectées. Quoi qu'il en soit, il serait pour le moins étonnant que la part d'enseignement dévolue aux chargées et chargés de cours soit, à court terme, modifiée substantiellement. Il apparaît donc raisonnable de considérer que la part relative de charges de cours attribuée aux personnes chargées de cours ne se modifiera pas de façon significative dans un court laps de temps.

Pourtant, le changement est une constante pour les institutions universitaires. Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants, ainsi que de chercheuses et de chercheurs, prendront leur retraite d'ici quelques années. Le renouvellement du corps enseignant apparaît donc comme une réalité incontournable. Le développement des meilleures pratiques d'enseignement doit être une priorité universitaire. Dans un contexte d'incertitude, il est impératif de maintenir la qualité de la formation, et ce à tous les niveaux.

L'UQAM, et bien sûr les autres universités, possèdent un bassin important d'enseignantes et d'enseignants de qualité. Ceux-ci se consacrent à l'enseignement. Pour beaucoup de chargées et chargés de cours, là ne s'arrêtent pas leurs activités professionnelles. À l'Université, que ce soit par des projets d'intégration ou par des programmes de mise à jour des connaissances et de perfectionnement, des personnes chargées de cours s'impliquent énergiquement dans des activités liées à la recherche et à la création, telles que :

- organisation de congrès et colloques;
- rédaction de rapports de recherche ou de travaux d'expertise;
- publication de résultats sous formes d'articles dans des revues ou des livres;
- participation à des conférences, congrès, forums à titre de conférencier ou d'expert;
- encadrement d'étudiantes, étudiants dans des travaux de recherche (tutorat);
- révision et critique d'articles ou de livres destinée à la publication;
- évaluation de mémoires de maîtrise ou de thèses;
- etc.

Actuellement, ces tâches, que des personnes chargées de cours accomplissent en marge de leur pratique d'enseignement, ne peuvent être reconnues comme des contributions aux missions de l'Université. De plus, les personnes qui les assument ne voient pas ce travail intégré à leur engagement universitaire. De la recherche, plusieurs en font aussi à l'extérieur du milieu académique ou de manière autonome. Les chargées et chargés de cours représentent donc une richesse, une ressource que l'Université se doit de mieux utiliser.

Jusqu'à présent, la recherche est fermée aux chargées et chargés de cours. Ce champ d'activité constitue une chasse gardée des professeures et professeurs. L'ouverture perçue dans le *Projet de politique de la recherche et de la recherche-crédation*, laisse entrevoir une opportunité nouvelle. Est-il encore légitime de maintenir ce monopole de la production et de la diffusion du savoir ? Nous considérons que la réponse à cette question ne peut être que négative.

Cette opportunité, la communauté universitaire de l'UQAM ne peut la laisser passer. Nous considérons que la possibilité de poursuivre des travaux de recherche et d'inscrire des activités de recherche dans le prolongement de leur enseignement permettrait à des personnes chargées de cours de contribuer de façon plus marquée à la mission de l'Université.

Il est temps de tenir compte de la diversité des tâches liées à la recherche des chargées et chargés de cours. Mais cela nécessite l'élargissement des possibilités réelles et implique des changements organisationnels. C'est ce que, croyons-nous, le projet de politique de la recherche et de la recherche-crédation autorise et rend possible. En permettant une meilleure utilisation des capacités des chargés de cours, la future politique contribuera à resserrer les liens entre la transmission des connaissances et sa mise à jour.

Nous saluons l'initiative du vice-rectorat à la Recherche et à la création de créer deux nouveaux statuts de « chercheur » et de « chercheur-associé ». Ces statuts permettront à un certain nombre de chargées et chargés de cours de voir reconnaître, par l'Institution, leur travail de recherche.

Toutefois, l'implication concrète des chargées et chargés de cours dans le cadre d'une politique de recherche, ainsi que l'actualisation du lien enseignement-recherche, demandent des modifications institutionnelles. Si nous voulons que ces transformations aient un sens, elles doivent s'ancrer dans les réalités opérationnelles de l'Université.

En conséquence, plusieurs dispositifs sont possibles.

- Une ouverture de fonds de recherche à l'interne comme le développement d'un nouveau volet au PAFAC ou l'accès au programme de diffusion de la recherche. On peut aussi penser aux possibilités de direction et de co-direction de mémoires ou de thèses par des personnes chargées de cours (règlement n° 8).
- Un mécanisme permettant d'associer des chargées et chargés de cours intéressés, disponibles et qualifiés, notamment dans le cas de certaines unités de recherche, instituts et chaires. Ceci permettra de répondre au second objectif de la politique, à l'effet d'établir des liens entre l'enseignement et la recherche à tous les cycles.
- Une forme d'intégration des aspects spécifiques de la recherche dans la charge de travail de personnes chargées de cours. On peut penser à la place concrète occupée par certaines personnes chargées de cours dans le cadre des nouveaux postes de chercheur et chercheur-associé qui fusionneraient les aspects enseignement et recherche. Ceci actualiserait le nouveau statut de chercheuse/chercheur tel que défini au point 3.2.2 du projet de politique.
- La création de fonds de recherche dédiés à des chargées et chargés de cours serait une autre avenue possible. Une banque de charges de cours spécifiques permettrait aux personnes chargées de cours intéressées et compétentes de maintenir et de réaliser des activités de recherche subventionnées.

L'enseignement à tous les cycles en bénéficierait et répondrait mieux à la nécessité d'un meilleur arrimage entre l'enseignement et la recherche, surtout dans les programmes disciplinaires mais aussi dans les programmes professionnels.

Par ailleurs, bien que favorable à la déclaration de Berlin¹, il faut s'assurer que les chargées et chargés de cours ne subissent pas de pressions indues pour renoncer à leur droit de propriété intellectuelle sur le matériel qu'ils développent.

En terminant, nous tenons à soulever deux types de questions supplémentaires. Tout d'abord, l'obtention du statut de chercheur ou de chercheur associé devrait-elle être laissée dans les mains des seuls doyens? N'y aurait-il pas lieu de prévoir un mécanisme plus collectif de reconnaissance des candidates et candidats? Ne pourrait-on pas penser à une formule du type de celles des comités recherche-crédit ou celle des comités d'admission ou de supervision pour l'habilitation des professeures et professeurs à titre de directrices, directeurs des thèses de doctorat? Ensuite, l'obtention du statut de chercheur ou de chercheur associé permettra-t-elle à des personnes chargées de cours ayant demandé et obtenu des subventions externes de recherche et de diffusion de gérer leurs fonds de recherche ?

¹ La Déclaration de Berlin porte sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales. Cette déclaration a pour objectif premier de permettre à tous les chercheurs d'accéder rapidement et sans entrave à tous les résultats de recherche publiés, peu importe leur pays, discipline ou établissement d'attache. Cette entente a été signée par l'UQAM le 5 avril 2006.

Projet d'énoncé de principes, questions et plan d'action **« La revalorisation de l'enseignement et l'articulation** **enseignement-recherche-crédation à l'Université »**

Le projet d'énoncé s'interroge sur la place octroyée au volet recherche. Après avoir rappelé les difficultés que constituent les impacts de la lutte pour les subventions, il rappelle que la place primordiale, le prestige et le rayonnement dévolus à la fonction recherche est beaucoup plus importante que l'aspect enseignement.

Les chargées et chargés de cours ont longtemps été les grands perdants dans cette situation. Il n'y a pas si longtemps encore, les chargés de cours étaient perçus comme le « problème » du monde universitaire. Cette vision s'est quelque peu estompée, mais ne nous y trompons pas, elle n'a pas totalement disparu.

L'Université aura toujours besoin d'enseignantes et d'enseignants qui pourront lier le milieu professionnel à l'enseignement universitaire. Ce lien vital entre la matière enseignée et le milieu de travail, est et sera toujours essentiel à la formation de nombreuses étudiantes et étudiants. Pour ces derniers, le problème de l'accès à la recherche se pose peu. Il y aura toujours des secteurs d'étude qui nécessiteront moins de recherche mais plutôt de bons, voire de très bons pédagogues.

D'autres chargées et chargés de cours ont choisi, pas toujours volontairement, de se spécialiser comme professionnel de l'enseignement universitaire. Il y a et aura toujours des cours de base et d'introduction qui demanderont en plus un travail de synthèse de la recherche professionnelle, sans participation directe au processus créatif de la recherche-crédation. Il faut en tenir compte.

Évidemment, il y a tous les autres cours que dispensent fréquemment des chargées et chargés de cours. Sur ce point, notre position s'arrime à celle du Conseil supérieur de l'éducation lorsqu'il proposait, déjà en 1998, aux administrateurs et administratrices universitaires une définition des objectifs du volet recherche de la formation des étudiantes et étudiants aux divers niveaux académiques² :

- « Au premier cycle, *initier à la recherche*, c'est-à-dire développer des compétences en recherche transférables à l'exercice professionnel aux fins d'un renouvellement professionnel continu ou du développement de la capacité à collaborer avec des chercheurs et chercheuses dans son domaine de pratique et, dans une perspective d'orientation professionnelle, permettre aux étudiantes et étudiants de premier cycle d'explorer la recherche comme choix de carrière possible;
- « Au deuxième cycle, dans les programmes de maîtrise de type recherche, *préparer à la poursuite d'une formation de chercheur* dans le cadre d'études doctorales, ou *qualifier à divers emplois liés à la recherche*;
- « Au deuxième cycle, dans les maîtrises de type professionnel, en continuité avec le premier cycle, *maîtriser des approches et des modes de production scientifique transférables à un domaine de pratique professionnelle*;
- « Au troisième cycle, dans les programmes de formation à la recherche, *qualifier au métier de chercheur*, c'est-à-dire développer des compétences en recherche se traduisant par une autonomie sur les plans de la méthodologie et de la production de connaissances. »

² Conseil supérieur de l'éducation. *Recherche, création et formation à l'université : une articulation à promouvoir à tous les cycles*. Avis à la ministre de l'Éducation, avril 1998, p. 82-83.

L'Université doit favoriser les moyens qui permettront une meilleure fluidité dans le transfert des connaissances, amenant ainsi une meilleure formation des étudiantes et étudiants (conférences-midi, colloques, bulletins professionnels, etc.). Nous pensons, notamment, à l'organisation d'un colloque annuel par département pour favoriser ce transfert de connaissances, qu'elles soient issues de la recherche ou de l'expertise professionnelle, vers l'enseignement.

La difficulté pour les chargées et chargés de cours à s'inscrire dans un renouveau du rapport enseignement-recherche à l'Université découle directement de la précarité de leur emploi. La situation interdit, la plupart du temps, tout lien qui dépasserait la limite de l'enseignement de quelques cours. De plus, les personnes chargées de cours se voient régulièrement octroyés les cours dits « de service », là où les professeurs réguliers semblent considérer qu'il y a peu de possibilités de dénicher des étudiantes et des étudiants susceptibles d'accéder aux études supérieures. La structuration actuelle favorise le groupe des professeurs en discriminant l'attribution des cours en fonction, le plus souvent, des critères d'accession aux études avancées. Peut-il en être autrement dans le cadre actuel? Cela semble pour le moins difficile, sans devoir transformer la culture organisationnelle dominante.

Ce qui est particulièrement problématique dans cet état de fait, c'est que la qualité de l'enseignement dispensé par les chargées et chargés de cours n'est évaluée par le corps professoral qu'en fonction de l'accession aux études supérieures ou, au mieux, selon la capacité de maintenir les clientèles « hors département », lesquelles permettent souvent, en regard de la moyenne-cible, l'existence de petits cours réservés à la recherche, donc aux professeurs. Il y a une nécessité urgente de revaloriser les aspects liés à l'enseignement universitaire.

L'Université ne doit pas négliger pour autant les aspects liés à la recherche. Pour le groupe des chargées et chargés de cours, la reconnaissance de leurs contributions effectives, à l'enseignement mais aussi à la recherche et à la création, doit être améliorée. Les personnes chargées de cours doivent avoir accès aux programmes de diffusion de la recherche et de la création. Il importe donc de créer un ou des programmes qui manifestent pratiquement cette volonté au sein même de l'institution, pas uniquement par le biais de la convention collective.

Alors que la recherche est de plus en plus un incontournable du développement social et économique de nos sociétés, l'Université n'a plus les moyens de se passer des contributions des chargées et chargés de cours. Elle ne peut plus ignorer le potentiel de ce groupe d'enseignantes et enseignants universitaires, de se priver de ce bassin de compétences et d'expertises. L'avenir même de la mission fondamentale de l'Université en dépend.

Bien que les éléments de la conjoncture soient changeants, les enjeux de l'enseignement, de la recherche et de la création sont indissociables. Bien que pour l'ensemble des personnes chargées de cours l'enseignement demeure prioritaire, il importe, plus que jamais sans doute, d'ouvrir le champ des possibles afin que les contributions effectives à la mission universitaire soient pleinement reconnues.

Pour certaines et certains d'entre nous, qui possédons la qualification, la disponibilité et l'intérêt, l'ouverture vers la recherche est certes une voie dont nous entendons profiter et en faire profiter la communauté uqamienne.

Comité exécutif du SCCUQ
Avril 2006

EN BREF

LE SCCUQ APPUIE ROCH DENIS

Ce printemps, la communauté universitaire de l'UQAM devait se prononcer sur le renouvellement du mandat de Roch Denis comme recteur de l'Université, et le SCCUQ s'est prononcé en sa faveur. De fait, c'est une recommandation favorable unanime que le conseil d'administration de l'UQAM a acheminée au gouvernement du Québec. En poste depuis 2001, Roch Denis dirigera les destinées de l'UQAM jusqu'en 2011.



LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EMPLOYÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SE SYNDIQUENT

Dans la foulée de l'exemple de l'UQAM, les étudiantes et étudiants de l'Université de Montréal ont déposé une requête en accréditation auprès de la Commission des relations de travail. Cette requête est déposée par l'Alliance de la fonction publique du Canada. Elle fait suite à une longue campagne de syndicalisation, qui a été marquée par la présence de deux organisations concurrentes dont la FNEEQ-CSN. Le respect des heures travaillées, l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail dans les laboratoires et une meilleure protection de la propriété intellectuelle des auxiliaires de recherche figurent parmi les revendications majeures.



JOURNÉES DE RÉFLEXION SUR LA SÉLECTION DES ÉLÈVES ET LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION - INVITATION

Ces journées organisées par la FNEEQ se tiendront les 27 et 28 avril à l'hôtel Hyatt Regency, à Montréal. Y seront traitées des questions relatives au financement de l'école publique et de l'école privée, la sélection croissante des élèves ainsi que l'épineuse question du financement de l'enseignement supérieur. Vous êtes toutes et tous invités à y participer.

PROTOCOLE DES DROITS ET PRIVILÈGES POUR LES PERSONNES CHARGÉES DE COURS À LA RETRAITE DU SCCUQ

Le Syndicat et l'Université se sont entendus pour donner accès à divers services de l'Université aux personnes chargées de cours qui prennent leur retraite de l'enseignement à l'UQAM. Nous reviendrons en détail dans le prochain numéro sur le contenu de cette lettre d'entente.



Photo: Diane Guilbault

ORGANISATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES AU SCCUQ

Le 8 mars dernier, le SCCUQ recevait dans ses locaux des représentantes du groupe La rue des femmes dans le cadre de la Journée internationale des femmes. Les participantes ont pu discuter avec les deux représentantes de l'organisme communautaire de la situation des femmes itinérantes, le tout autour d'un lunch. Sur la photo, on reconnaît les représentantes de La rue des femmes, mesdames Suzanne Bourret et Ma Deva Eshana.



ENTENTE À TROIS-RIVIÈRES

Le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQTR vient de renouveler sa convention collective pour une durée de cinq ans. C'est à 90 % que les membres réunis en assemblée générale ont approuvé l'entente de principe. La nouvelle convention prévoit des augmentations salariales de 18 % pour les trois premières années du contrat et l'application de la politique salariale gouvernementale pour les deux années suivantes. Des améliorations concernant l'assurance-maladie de longue durée et la prime de départ à la retraite figurent aussi dans l'entente.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

ADRESSE POSTALE : C.P. 8888 SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL H3C 5P8

ADRESSE CIVIQUE : 1255 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL - LOCAL A-R540

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE : SCCUQ@UQAM.CA

SITE INTERNET : HTTP://WWW.UNITES.UQAM.CA/SCCUQ/

TÉLÉPHONE : 514-987-3495

TÉLÉCOPIEUR : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES

UN NUMÉRO DE POSTE DOIT ÊTRE PRÉCÉDÉ DE 987-3000 LORSQUE REJOINT DE L'EXTÉRIEUR

Comité exécutif Guy Dufresne, président Jocelyn Chamard, vice-président à la convention collective Langis Madgin, vice-président aux affaires universitaires Lorraine Interlino, vice-présidente aux relations intersyndicales Bernard Dansereau, vice-président à l'information Hélène Belley, secrétaire générale Marie Bouvier, trésorière	6644# 2794# 6741# 3180# 2793# 6876# 3050#
Comité des agentes et agents de relations de travail Marie-Claude Audet Yvette Podkhlebnik Roger Vaillancourt	2789# 4886# 3536#
Comité mobilisation-intégration Zakaria EL-Mrabet Christiane Malet Louise Samson	5609# 8272# 2791#
Secrétariat Violaine Gasse Diane Guilbault	3720# 3495#

GARDEZ LE CONTACT !

- INFORMEZ NOUS DE TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE -

NOM : PRÉNOM :

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE :

NOUVELLE ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE :